

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

24/05/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Emeric DECOMBE.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, Mme TARRIT Maryse, Mme AUXERRE Céline

Absent (excusé) : M. FERREIRA Manuel (Pouvoir donné à M. DUMONT Fabrice), M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise

Quorum requis et atteint : 6

Secrétaire de séance : M. DUMONT Fabrice

Le procès-verbal de la séance précédente du 12 avril 2024 est approuvé par 7 voix pour et 1 voix contre.

✚ Délibération n°24052024-001 : Mise en concurrence pour le marché de prévoyance

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un appel d'offre afin de permettre au centre de gestion la mise en concurrence pour la prévoyance des 3 employés de la commune.

✚ Délibération n°24052024-002 et n°24052024-003 : Renouvellement 2024 de la convention de partenariat ALSH avec la commune de Pérignat – Renouvellement 2024 de la convention de mise à disposition des locaux de l'ALSH de Pérignat

Le conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des 2 conventions concernant Pérignat.

M. le Maire explique que Pérignat-Es-Allier a délibéré sur ce sujet il y a plusieurs semaines, contrairement à l'année dernière (juin 2023). M. Le Maire constate que nos factures arrivent maintenant plus régulièrement, facilitant sa gestion administrative.

En ce qui concerne la mise à disposition de nos locaux (Salle polyvalente, réfectoire, bibliothèque, école) à Pérignat, M. le Maire précise que nous analyserons dans l'année les nouveaux coûts pour la commune de Pérignat (révision en janvier de chaque année).

La redevance actuelle est de 28.82€ par enfant pour 138 jours prévisionnels.

En ce qui concerne le renouvellement de la convention de Pérignat à notre commune, M. Le Maire précise que beaucoup de prestations ont été revues à la hausse.

le périscolaire par enfant et par mercredi repas + après-midi s'élève désormais à 37.13€.

L'Extrascolaire, par journée enfant + repas est dorénavant à 52.57€,

La demi-journée 31.33€, la demi-journée sans repas 21.25€.

Le club Ados, par journée est de 101.54€.

M. Le Maire indique que le TAP a diminué et sera à 0.54€ par enfant et par atelier.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les 2 Conventions 24052024-002 et n°24052024-003

✦ **Délibération n°24052024-004 : Choix du maçon pour la réparation du mur rue des granges.**

M. le Maire rappelle qu'il a, comme convenu lors des précédents conseils, fait appel à un géomètre pour s'assurer de la mitoyenneté entre la commune et M. et Mme Auxerre. Il précise que le géomètre a été étonné d'être contacté directement, lui et son responsable par M. DOMAS sur ce sujet, ne sachant pas le rôle que ce dernier occupé (adjoint/commission). Le géomètre a indiqué que les documents fournis par M. DOMAS (photos, plans) lui ont permis de voir avec précision où se situait la mitoyenneté. Les conclusions arriveront dans les jours à venir, mais nous ne nous orientons plus vers du 50/50 mais certainement vers une mitoyenneté plus importante de la commune, ce qui occasionnera des frais supplémentaires pour cette dernière, en plus des couts de prestation de ce géomètre.

M. le Maire demande à valider le devis de l'entreprise Construction FILIPE, d'un montant de 9000€ HT. Parmi les autres devis présentés en mairie, la prestation la moins disante étant l'entreprise maçonnerie.JM à 11 044€

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Construction FILIPE à 7 voix pour et 1 voix contre.

✚ Délibération n°24052024-005 : validation de la réparation du toit de la salle polyvalente

Sujet abordé lors du précédent conseil : nous devons remplacer l'intégralité du toit du fait de sa détérioration et du risque d'occasionner des dégâts dans la salle.

2 devis sont présentés en conseil parmi les 4 entreprises déjà reçues pour ce projet.

Les 2 entreprises les moins disantes sont :

EURL Flores Couverture : 43 786.80€

LUZIO charpille : 53 083.32€

M. le Maire précise que les subventions sont en attente de validation.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'entreprise Flores Couverture à 7 voix pour et 1 abstention.

✚ Affaires n'ayant pas données lieu à délibération

Proposition de la refonte de la convention de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'il est constaté, à de nombreuses reprises, que des locations de notre salle polyvalentes ont lieu pour des personnes extérieures au village, au nom d'habitants de Saint Bonnet Les Allier, permettant donc aux bénéficiaires de ne payer que 200€ (contre 520€). Cela représente une perte importante pour la commune. Il est rappelé aux habitants que cette pratique n'est pas autorisée par la convention pourtant signée. Le prix « local » est possible uniquement aux habitants de Saint Bonnet Les Allier et leur famille en lien direct (parents/enfants). Il est évoqué d'augmenter le prix de cette location « locale » ou de contrôler le réel bénéficiaire de la location, pour appliquer le tarif réglementaire.

Questions diverses :

Récupération de l'appartement communal.

M. le Maire indique que l'appartement communal a pu être libéré et que cet appartement est très sale, quelques travaux seront nécessaires avant de le relouer. Il reste dans cet appartement beaucoup de mobilier et affaires diverses. La plupart de ces affaires partiront à Emmaüs ou seront données aux habitants de Saint Bonnet qui le souhaiteront. La location de cet appartement est souhaitée pour juillet 2024.

Les PACs (point d'apport collectif)

Ils sont de plus en plus sales. Beaucoup de personnes laissent des déchets, cartons devant. M. le Maire précise qu'il est envisagé de poser une camera pour cesser ces dégradations. M. DOMAS demande à ce que le goudronnage du PAC soit fait. M. le Maire explique que ce sujet, traité par l'ancienne municipalité, est relancé régulièrement mais qu'il est plus difficile maintenant d'avoir gain de cause étant donné que le projet a été achevé il y a plusieurs années.

Composteur dans le village

Mme TARRIT précise que ce sujet a été relancé dernièrement et espère être entendue dans les prochains jours

Dégradation d'un chemin communal

M. le Maire explique qu'un habitant du village stationne régulièrement son tracteur ou engin agricole sur un chemin communal, dégradant ce chemin. Il est également craint que les conduits souterrains soit dégradés par le poids de ces engins. Il est envisagé de mettre un rocher devant ce chemin ou de faire appel à la gendarmerie si cela devait continuer. Un courrier recommandé partira à cet habitant pour cesser cet usage.

Mme AUXERRE souhaite clarifier la situation la concernant avec M. DOMAS

« M. et Mme Auxerre voudrait que M. DOMAS arrête de s'acharner sur eux car à chaque fois qu'ils font quelque chose à l'intérieur de leur propriété privée, celui-ci est derrière eux (pergola, mur détérioré, photos prises). Si ce harcèlement ne cesse pas, une plainte sera déposée. »

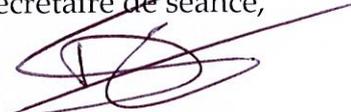
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Procès-verbal approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal du

Le Maire,


Emeric DECOMBE

Le secrétaire de séance,


Fabrice DUMONT